# PROJET DE PROCÈS-VERBAL

# AssemblÉe gÉNÉrale ordinaire de la FISAF

## 

## **27 juin 2018**

#### 

#### 7 rue Mongenot – 94160 SAINT-MANDÉ

**Étaient présents** : *(La liste complète n’a pas pu être mise à jour)*

Olivier ADAM

Jaroslav ADMCIK

Valérie AUVITU

Eddie BALAGI

Joseph BALVA

Éric BARGE

Maurice BECCARI

Claire BERGUES

Joël BLANES

Marc BOUCHUT

Christian BRELINSKI, Secrétaire

Philippe CALMETTE, Président

Pascal CLAUSON

Christine CLEMENÇON

Marion DE BOVIS

Frédérique DEBORD

Pascal DELOLME

Éric DOUCHET

Emmanuelle EGLIN

Patrick FAIVRE

Thierry FULGENCE

Patrick GARRIGOU

Anne GENTILLEAU

Yves GLORIES

Sébastien GRANIER

Arnaud GREGOIRE

Gilbert HANGARD

Jean-Marie JACQUOT

Claude JACQUOT

Éric KUENZI

Jeanne-Marie LAURENT, Vice-Présidente

Jacques LOSSON

Pierre MACHEMIE

Nathalie MAHINC

Eloïse MARREC

Nathalie MASOURENOK

Cécile MORAILLON-BOCHON

Danièle NARCAM

Anne-Elisabeth PASCAL

Ludovic PERRIER

Yves PERROT

Anne PRIOLET

Christian QUEYROUX

Florine RASSENEUR

Sophie RETOURNARD

Alain SALERY

Christian UHLMANN

Nadège VANNESTE

Patrick VAUCLAIR

Laurent VIGLIENO

## Ordre du jour

I. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2017 4

II. Présentation et approbation du rapport moral et rapport d’activité 2017-2018 5

III. Présentation et approbation des comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2017 12

IV. Présentation et échanges avec Florence DELORIERE, nouvelle Directrice Générale de la FISAF 15

V. Divers 17

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

*Philippe CALMETTE ouvre l’Assemblée générale ordinaire à 15 heures 10.*

Philippe CALMETTE

Je vous propose de tenir la séance jusqu’à 16 heures 30 en raison des impératifs des uns et des autres. Je vous remercie. Je vous propose d’entamer l’ordre du jour, sachant que l’on rajoutera un point d’information sur l’impact du changement des statuts et de l’approbation des nouveaux statuts de la FISAF sur notre gouvernance, sur le Conseil d'administration, le Bureau. Nous aurons des décisions à prendre et il est bon que l’Assemblée Générale soit informée de cet impact et participe aux décisions qui en résultent.

*Au regard des cotisations payées à date, il est comptabilisé 247 voix, soit 83 voix (le quorum + 1 voix) et 144 voix avec les pouvoirs. Le quorum est atteint.*

Philippe CALMETTE

Ces chiffres démontrent qu’entre les pouvoirs et les participants, le taux de participation à l’Assemblée Générale est plutôt bon. En cette période où les Assemblées Générales se tiennent toutes, nombre d’organismes ont beaucoup de mal à réunir le quorum, ce qui est une surprise par rapport aux années précédentes. Je ne sais pas si c’est le cas de vos associations, mais cette situation s’observe dans différentes structures nationales. Ceci est peut-être lié aux grèves de la SNCF, à des difficultés particulières, une appétence pour les visioconférences ou les conférences téléphoniques, ou encore des difficultés pour se déplacer, mais ce n’est pas le cas pour la FISAF. Je vous remercie pour votre participation et je remercie celles et ceux qui vous ont donné des pouvoirs pour les représenter.

##### Approbation du procès-verbal de l’Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2017

Philippe CALMETTE

Le procès-verbal de l’Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2017, qui vous a été transmis, appelle-t-il des observations ou des demandes de modifications sur la forme uniquement ?

*En l’absence d’observation, le procès-verbal de l’Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017 est approuvé à la majorité (une non-participation au vote).*

Philippe CALMETTE

Je vous propose de passer à l’examen du point suivant de l’ordre du jour, qui renvoie à la présentation du rapport moral, du rapport d’activité, du rapport financier et du budget prévisionnel.

##### Présentation et approbation du rapport moral et rapport d’activité 2017-2018

###### Rapport d’activité

Maurice BECCARI

Puisque le temps presse, je tenterai de présenter une partie de ce rapport de manière synthétique et je donnerai la parole à ceux qui ont participé à son élaboration. La FISAF est une petite entité, mais ce rapport n’aurait pas pu être réalisé sans le concours bénévole de tous les Directeurs, salariés et autres personnes de la fédération, qui ont tous participé et contribué à l’élaboration du rapport. Je les en remercie.

Je voudrais commencer par une note de complexité ; la FISAF a connu dans cette période, entre juin 2017 et juin 2018 une transformation considérable de son effectif, avec la perte de trois salariés sur un effectif de cinq, et ce pour les raisons suivantes : une inaptitude au travail, un départ pour une mission humanitaire et Pierre qui nous a quittés au mois d’avril. Il fallait donc procéder au remplacement de ces trois personnes, mais nous avons dû interrompre la période d’essai des personnes retenues à deux reprises, celles-ci n’ayant pas répondu aux attentes. Il a fallu relancer un recrutement. Cette année a donc été marquée par ces fluctuations, sans parler du Directeur Général. On a joué le jeu de la transition avec lui et on a travaillé ensemble, mais l’équipe a bien été perturbée par l’ensemble de ces mutations. Malgré tout, les activités ont été conduites.

Formation

Concernant la formation, selon les chiffres du bilan, il convient de préciser que les trois formations qualifiantes ont accueilli 48 stagiaires, soit 889 heures de formation. La formation continue a comptabilisé 508 stagiaires, soit 609 heures de formation. Pour les formations intra, nous avons travaillé avec 28 établissements, notamment pour les formations liées à la sensibilisation, tandis que nous comptabilisons 5 formations internes, ainsi que des formations portant sur des prestations, à savoir des formations non liées au catalogue et qui n’ont aucune identité précise. Il s’agit de prestations auprès de tiers, nos associations ou de grands comptes comme IKEA ou Total par exemple, pour qui nous avons réalisé des activités de sensibilisation de leur personnel.

Plus globalement, nous avons gagné un appel à projets avec la fondation Malakoff Mederic, pour une thématique relative à l’insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Cette opération a duré plus d’un an et a permis d’éditer un fascicule avec le logo de la FISAF. Au regard de l’envergure de cette fondation et du groupe Malakoff Mederic, la notoriété de la FISAF est présente dans les esprits à travers ce fascicule. Je regrette que l’on ne sache pas valoriser ces activités ni permettre aux adhérents et au siège de travailler sur ces questions. On répond à un appel d’offres, on le gagne, on produit un écrit (travail de recherche) qui est ensuite distribué et diffusé auprès des entreprises. Il faudra donc trouver le temps de valoriser ces activités afin que ceux qui reçoivent cette documentation d’entrevoir une source de collaboration. C’est important de répondre à des appels d’offres, mais c’est encore plus important de valoriser tout ce que l’on réussit, ainsi que nos réalisations. Il faut savoir aussi qu’autour de nos formations qualifiantes, notamment l’ICACS (Intervenant en Conseil en Accessibilité en Compensation Sensorielle), on s’est aperçu que, sur la demande du secteur, nos adhérents font preuve d’une plus grande ouverte à d’autres handicaps. Il existe un besoin qui dépasse celui de l’ICACS, qui est spécifique à la déficience sensorielle. Il s’agit d’un métier d’accompagnateur et de coordonnateurs de projets en matière de définition sensorielle. Le besoin a été élargi à ce sujet, notamment autour de la notion de parcours. Nous allons donc lancer une autre formation qualifiante, ADIT (Accompagnateur de Dispositifs Inclusifs dans les Territoires). On y travaille avec Paris XIII et cette formation devrait s’ouvrir en 2019. Elle figurera dans le catalogue de formations 2019, ce qui devrait, en termes comptables, élargir l’offre de services de la FISAF, au profit de nos partenaires susceptibles d’avoir besoin de cette formation. Suite à la demande du Conseil d'administration, nous nous sommes aussi rapprochés de certains centres et instituts régionaux et nous avons conclu un contrat avec deux d’entre eux, avec qui nous avons signé ou sommes sur le point de signer un partenariat, afin qu’ils puissent inclure dans les parcours de formation qualifiante des modules de sensibilisation de la déficience sensorielle. Ainsi, en lien avec les établissements, on pourrait imaginer des parcours de formation permettant d’embaucher des personnes formées au métier d’éducateur ou d’assistante sociale notamment, mais avec, en contrepartie, une qualification sur la déficience sensorielle, répondant à une demande forte des établissements.

Concernant les axes de développement, nous avons préparé le programme 2018, qui est totalement finalisé. Il reste un certain nombre d’ajustements logistiques, mais le programme est bouclé. L’intérêt réside dans le rapprochement de la recherche fondamentale avec le « bricolage » intelligent des établissements. L’objectif consiste à relier la recherche collaborative. En l'occurrence, il existe une intelligence non négligeable dans les établissements qui n’est pas optimisée, par faute de temps, d’organisation. Il convient de parvenir à théoriser leurs actions. La transmission ne s’opère pas entre les professionnels qui arrivent et ceux qui partent. La mission sera de devenir incubateur de talents des établissements pour permettre le rapprochement entre établissements et laboratoires de recherche, tout en permettant l’émergence du savoir-faire et de l’expertise des établissements et d’usage. Il s’agit de réunir l’ensemble des partenaires financiers qui nous permettent de progresser dans ce travail autour des neurosciences et de leur impact en matière de déficiences sensorielles et de troubles du langage.

Partage et management de la connaissance

Concernant le partage des connaissances, plusieurs Commissions fonctionnent au sein de la FISAF. Nous avons la chance d’avoir au moins un animateur à qui je laisserai la parole.

***Commission Inclusion Scolaire Education Adaptée***

Joseph BALVA

La Commission Inclusion Scolaire Education Adaptée se réunit régulièrement. Je vous rappelle que, l’année dernière, nous avons produit un texte qui a été approuvé par l’Assemblée Générale. Il nous a été demandé de le proposer aux acteurs du terrain. Il a été envoyé à la quasi-totalité des établissements. Nous avons reçu peu de retours, mais ces derniers se sont avérés extrêmement intéressants, puisqu’ils nous interrogeaient sur des aspects que nous n’avions pas envisagés. Nous avons remis un peu le travail sur le métier. Ce texte portait sur l’enseignement spécialisé et les enseignants spécialisés. Depuis, nous avons élargi la Commission qui a engagé des travaux sur la notion d’école inclusive et l’inscription de l’enseignement spécialisé dans ce cadre. Il apparaît que le corpus de connaissance, qui est une partie de l’enseignement spécialisé, ne doit pas disparaitre et doit se fondre dans l’offre pédagogique de l’école inclusive. Pour ce faire, nous devrons ménager d’une manière ou d’une autre l’intervention des enseignants spécialisés au sein de l’école inclusive. Nous envisageons, par ailleurs, un élargissement de la Commission au personnel du terrain. Je suis retraité, il y a des cadres, mais il serait judicieux de laisser des professeurs de terrain intervenir également.

Enfin, je tiens à remercier Monsieur Beccari pour le travail effectué pour cette commission.

Maurice BECCARI

Je tiens à préciser que toutes les Commissions se réunissent de deux manières : des réunions physiques, généralement à Paris, et des réunions téléphoniques.

***Commission DYS***

La Commission DYS a également beaucoup travaillé sur la réalisation d’un premier séminaire en 2016. Un second séminaire, dont les contours sont définis, est envisagé en 2019. L’intérêt réside dans le fait que les participants à ces commissions sont des représentants des interrégions, ce qui permet un lien direct avec le terrain et une remontée des préoccupations, des innovations et des initiatives de terrain. Une fédération comme la nôtre aurait sans doute perdu, sans cette inspiration du travail de terrain, son sens et son objet. Ce faisant, les préoccupations principales des adhérents sont remontées au Conseil d'administration, incluant un travail sur les réponses de nature technique ou politique. Le terrain alimente l’expertise nationale qui essaie de reprendre ces éléments au profit des évolutions du terrain. Le prochain séminaire fera donc l’objet d’un travail, pour une tenue au début de l’année 2019.

***Commission Prospective et Stratégie***

La Commission Prospective et Stratégie a travaillé sur de nombreux sujets d’actualité. Celle-ci fonctionne généralement à travers des missions, pour lesquelles on essaie d’auditionner des personnalités ou des représentants d’autres institutions. Des propositions sont soumises au Conseil d'administration sur les sujets d’actualité du secteur, ainsi que des prises de position et de parole. Concernant la réforme de la tarification, suivie très attentivement par la FISAF, je vous rappelle que l’on reste présent à tous les niveaux de cette réflexion, tant au niveau national que dans les différents groupes représentés au sein de ce dispositif. Je donne la parole à Laurent Viglieno qui évoquera principalement la question de l’étude de coûts qui s’enclenche, les établissements FISAF qui ont participé à l’étude et aux enquêtes de coûts, ainsi que du dispositif correspondant.

Laurent VIGLIENO

Deux enquêtes de coûts ont eu lieu. Une dizaine d’établissements et de services de la FISAF, d’abord les établissements de l’enfant, puis les établissements et services de l’enfant et l’adulte, ont participé à ces enquêtes de coûts. Un appel à candidatures se tient jusqu’à la fin de la semaine pour participer à l’étude nationale de coûts, qui sera une tâche beaucoup plus difficile pour les établissements et les services. Lors du dernier recensement, effectué avant-hier, 10 établissements et services de la FISAF se sont portés volontaires. Le Ministère souhaiterait qu’il y ait 300 établissements et services retenus. Il nous a envoyé avant-hier une relance indiquant n’avoir comptabilisé que 248 candidatures, ce que je trouve quand même important et intéressant au regard du travail induit pour les établissements et services. Il faudra que, lors de deux périodes, en novembre et en février, une analyse de la répercussion et la saisine de l’activité, produite pour l’ensemble des personnes accompagnées, devront être assurées. Ce sera un travail considérable. Je me réjouis que vous ayez approuvé la poursuite cette aventure. Nous avons pensé qu’il était judicieux d’être présents et de faire connaitre les spécificités des populations que vous accompagnez sur les trois registres. Je vous remercie. Je tente modestement, depuis le début de l’aventure, de coordonner l’ensemble des travaux, avec votre aide précieuse.

***Commission Insertion Professionnelle et Maintien dans l’Emploi***

Maurice BECCARI

Je tiens à préciser que, lorsque les Commissions du Conseil national consultatif de personnes handicapées recoupent celles de la FISAF, l’animateur de la Commission FISAF siège au CNCPH pour participer à la Commission du même nom, de manière à disposer d’une continuité d’informations et d’une réflexion sur l’actualité du secteur. Ainsi, Joseph Balva, qui anime la Commission FISAF sur l’inclusion scolaire, représente la fédération au sein de la Commission Inclusion Scolaire du CNCPH. Au même titre, Nathalie Mahinc, ci-présente et à qui je cèderai la parole, représente la fédération au sein de la Commission Insertion professionnelle au CNCPH et co-anime, avec Daniel, la Commission Insertion professionnelle et maintien dans l’emploi.

Nathalie MAHINC

La Commission nous a mobilisés sur le projet de loi, relatif à la liberté de choix de l’avenir professionnel, présenté par la Ministre en avril. Le CNCPH a tenté de mettre en exergue des points essentiels, comme le fait de ne pas dissocier les questions relatives à l’emploi des personnes de celles liées à la rénovation de notre modèle social, d’assurer une sécurisation des parcours et dans l’emploi pour tous, et de rénover le pilotage de la politique d’emploi des personnes handicapées. Ce projet comprend à date six articles, articulés autour de trois leviers : simplifier l’obligation de travail handicapé, renforcer le cadre d’intervention des entreprises adaptées et l’accessibilité. Le CNCPH étant extrêmement vigilant sur ce projet de loi, encore dans une phase contradictoire et pouvant encore faire l’objet de contributions, nous restons également vigilants à ce sujet. La Commission a aussi été sollicitée pour contribuer au rapport sur la simplification du parcours administratif des personnes en situation de handicap. De même, la loi PACTE (Plan d’action pour la croissance et la transformation des entreprises) se fonde sur deux volets principaux : l’amélioration de la performance des TPE et des PME et une plus grande association des salariés à la marche de l’entreprise. Même si nous n’avons pas été sollicités directement, cette loi n’étant pas inscrite sur le champ du handicap, il nous faut rester présents.

Nous sommes plus globalement dans une période de forte activité au niveau des réformes. Cela va très vite, il faut être extrêmement réactif en permanence. La Commission n’ayant pas été très active cette année, elle se remobilisera, avec Daniel et Marie-Laure. Nous tenterons de relancer cette commission. Il est essentiel de rester actif, voire proactif, puisque nous sommes dans une période réellement mouvante, pour travailler de manière très efficace.

***Rencontres interrégionales et représentation régionale***

Maurice BECCARI

Je vous propose d’aborder le travail effectué à l’échelle interrégionale. Il existe quatre interrégions extrêmement actives et pour lesquelles se tiennent des réunions physiques, soit entre 12 et 13 réunions par an. De plus, chaque interrégion organise un séminaire par an. Pour la période 2017-2018, trois séminaires ont été organisés : Hauts-de-France, Sud et Aura (Auvergne-Rhône-Alpes). Je laisse la parole à deux des animateurs interrégionaux.

Un intervenant (Grégoire)

Le séminaire Aura s’est tenu au mois de novembre sur le thème de la sexualité et l’intimité, ainsi que sur la parentalité, sur deux jours, dans un théâtre forum. Cela a été une vraie réussite, puisque cette occasion a permis de libérer la parole et la créativité des participants. Ce dernier séminaire a donc été une très belle expérience.

Christian BRELINSKI

Pour les Hauts-de-France, un séminaire s’est tenu les 5 et 6 octobre à Reims. Ce fut d’ailleurs le premier séminaire de l’interrégion, animé conjointement par Jean-Philippe et moi-même, ainsi que l’ensemble des professionnels et parents de ces deux associations. Madame Cambrelle était également présente ; elle y a participé en tant que mère et administratrice de la FISAF. Elle nous a fait profiter de son expérience personnelle. Ce premier séminaire a permis de regrouper des acteurs qui n’avaient pas forcément l’habitude de travailler ensemble. Je souhaiterais organiser d’ici la fin de l’année 2018 une réunion afin de la présenter et d’insuffler une autre dynamique.

Pierre GALLE

Le séminaire a eu lieu sur le thème du parcours. L’ARS y a participé. Il y a eu aussi nombre de représentants des parents des usagers, qui ont participé à la réflexion.

Maurice BECCARI

Ce sont des moments essentiels, à l’occasion desquels les adhérents se retrouvent autour de réunions interrégionales et lors des séminaires. Ce sont des professionnels qui ont un rôle majeur, ce qui leur permet de découvrir la FISAF et le réseau, ainsi qu’un échange sur les pratiques professionnelles. Je regrette toutefois que certaines interrégions ne se montrent pas présentes, tandis que d’autres ne fonctionnent pas correctement.

Concernant les représentations partenariales, institutionnelles et politiques, il convient de souligner la nécessaire présence de la fédération dans les différentes institutions dans lesquelles la FISAF est administrateur. Aujourd'hui, la FISAF est présente au sein de différentes Commissions nationales et institutions, comme la commission pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance ou la Fehab. Rappelons qu’un décret est sorti en matière d’accompagnement à l’emploi et quelques financements dédiés au développement des activités dans les régions. Les adhérents font de l’accompagnement à l’emploi depuis plus de 20 ans. Il est donc regrettable que cette idée n’ait pas été mieux vendue sans vouloir minimiser l’importance du service. Pour autant, ils ont réussi à donner une portée à ce volet, de manière à le percevoir comme une innovation de l’organisme en termes d’accompagnement. J’ai participé à leur réunion annuelle et j’ai rappelé que nos services assuraient l’accompagnement depuis plus de 20 ans, que l’on travaillait avec FIPHFP et avec Agefiph. Nous avons la chance d’avoir parmi nous le Président de FIPHFP. Pour valoriser le travail de la FISAF, il faut signer un partenariat avec l’Agefiph. Ceci permettra de reconnaître ce travail, et non le minimiser.

Christian BRELINSKI

Je tiens à attirer l’attention de l’instance sur la nécessaire révision des liens stratégiques entre la représentation au CNCPH et celle du Comité pour assurer une cohérence dans la prise de position. J’aurais souhaité qu’en Bureau et en Conseil d'administration, on évoque ce lien.

Maurice BECCARI

Pour terminer la présentation du rapport d’activité, je souhaite évoquer les nouveaux adhérents, puisqu’aujourd'hui, (*inaudible*) est un nouvel adhérent de la FISAF depuis très peu de temps, qui a adhéré à des services d’accompagnement en surdité et à un centre CMP, anciennement adhérent de la FISAF. Ce CMP a été regroupé au sein d’une fondation laquelle souscrit à la FISAF. En perspectives, deux autres adhésions importantes doivent être finalisées prochainement. Tout ceci nous aide dans la mise en place des parcours et dans le partage d’expertises, tout en mettant en exergue les jeux de coopération de la FISAF. On y travaille assidument et l’on a réussi aujourd'hui puisque d’autres perspectives d’adhésion sont en cours. Enfin, je tiens à vous présenter officiellement Caroline Ferchot, qui remplace Eloïse Marec sur la partie Formation et chargée de mission. Elle vous dira son parcours.

Caroline FERCHOT

J’ai rejoint la FISAF en février et je reprends le périmètre de la formation professionnelle, autant les intra et les inter que les qualifiantes. Je viens du milieu de la formation professionnelle, j’ai travaillé dans deux organismes de formation différents et je découvre totalement le secteur médico-social. Maurice subit donc toutes mes questions pour la découverte du secteur.

Maurice BECCARI

Voilà, Monsieur le Président, j’ai tenté de présenter ce rapport d’activité aussi synthétiquement que possible.

Philippe CALMETTE

Vous avez essayé et réussi à présenter, à plusieurs voix, une synthèse de ce rapport. Avez-vous des questions, des commentaires, des demandes de précisions sur ce rapport d’activité ?

Pierre GALLE

Je suis membre du Comité local du FIP en PACA. En l'occurrence, aucune collectivité locale ne présente son projet sans évoquer la surdité ou les aides et accompagnements correspondants. Ceci est très vite significatif, tant en termes d’aide technique que d’aide humaine. À chaque présentation, la surdité est citée systématiquement en exemple. Cela veut dire que l’on est présente et que l’on existe. Il faut donc le valoriser, c’est vraiment l’exemple qui est cité en permanence par la fonction publique.

Philippe CALMETTE

Avez-vous d’autres questions, des commentaires, des demandes de précisions sur ce rapport d’activité ? Bien, passons aux orientations 2018-2019.

La légitimité de la FISAF réside historiquement dans le fait de « faire réseau ». Plus que jamais, pour l’exercice à venir, cette idée sera une idée centrale vis-à-vis des politiques que nous mènerons, des actions entreprises et des initiatives. La FISAF est un réseau ; ce n’est pas cinq collaborateurs, un bureau, un Conseil d'administration et une Assemblée Générale, c’est un réseau constitué principalement des adhérents de la FISAF. L’organisation que nous représentons a pour vocation d’animer ce réseau, de construire ensemble des actions, de prendre ensemble des initiatives, de porter auprès des pouvoirs publics nos souhaits, nos revendications et les intérêts des personnes que nous représentons, mais aussi des associations. Cela reste le moteur essentiel de notre organisation. L’élément fort de notre légitimité, et qui perdurera en tant que tel en 2018 et 2019, est l’idée selon laquelle nous devons collectivement promouvoir l’innovation et la diffusion des bonnes pratiques. C’est un enjeu permanent pour nos réseaux associatifs, le réseau de la FISAF, comme les autres réseaux. Les associations et les acteurs de terrain que vous êtes sont des acteurs innovants, qui avancent, qui imaginent des solutions, qui développent des techniques d’accompagnement et de nouveaux produits, qui collaborent de plus en plus en plateformes et en interdisciplinarité. Nous devons porter ce mouvement, le diffuser et rendre la diffusion de l’innovation plus efficiente. Tel est le deuxième objectif de la FISAF. La troisième mission consiste à chercher à améliorer en permanence les conditions et les réalités de l’accompagnement des personnes fragiles et des personnes handicapées. C’est la construction des parcours, mais aussi l’enjeu de la mise en œuvre effective des droits qui sont, en particulier depuis 2005, reconnus aux personnes fragiles et vivant avec un handicap.

Ces trois piliers de l’action de la FISAF seront donc maintenus comme des repères en 2018 et 2019 : faire réseau, porter l’innovation et les bonnes pratiques, et permettre la construction des parcours de vie, des parcours de soins et des parcours de santé des personnes vivant avec un handicap.

Les outils disponibles qui sont les nôtres et dont vous venez de commenter les réalisations en 2017 et 2018 se poursuivront : les Commissions, les groupes de travail, les interrégions. La plateforme est un outil essentiel et très structurant. Il en est de même pour les dispositifs ou les processus de type public, qui sont tout à fait remarquables dans leur essence et dans leur mise en œuvre. Ces outils et moyens devront être développés. Il a été fait mention au développement des interrégions quelque peu défaillantes. Il faudra foncer dans cette direction. La plateforme qui a reçu, au cours des premiers mois de mise en place, la confirmation de son utilité par le nombre de membres actifs, par le nombre d’associations et de services qui ont souscrit, devra continuer ce déploiement.

Différentes nouveautés sont envisagées pour 2018-2018, en particulier deux d’entre elles. La première consiste à accentuer notre politique, nos actions de développement et de partenariat. Il s’agit, plus précisément, de développer les bonnes pratiques et le savoir-faire des professionnels du réseau, auprès des personnes qui sont avec un handicap sensoriel ou qui ont d’autres troubles et qui, aujourd'hui, ne bénéficient pas du savoir-faire, des prestations et des services des associations et établissements. Ce sont des personnes qui vivent à leur domicile, mais aussi celles qui ont un handicap et qui sont dans les réseaux de nos grands partenaires. Ces derniers ont des établissements qui accueillent des personnes avec des handicaps sur lesquels nous ne sommes pas particulièrement mobilisés, mais qui ont aussi des handicaps sensoriels. Ils les ont depuis qu’ils sont dans ces établissements ou il s’agit de handicaps survenus au fil de l’âge. Les associations en question, qui les accompagnent, reconnaissent, pour ces troubles, ne pas faire ce travail ni ne disposent des prestations attendues. Elles ont donc besoin de ces services et accompagnements, assurés par les professionnels de nos associations et de nos services. Il faut toucher ces publics qui ont des besoins qui ne sont pas satisfaits aujourd'hui. C’est bien de ce développement de la FISAF et de son réseau que l’on parle. Il convient de déployer les services et le savoir-faire vers des publics qui ne sont pas suffisamment touchés jusqu’à présent, relevant d’autres structures associatives. Ce développement suppose de nouvelles adhésions auprès de la FISAF de ces associations qui ont besoin des services de la fédération, rendus par les professionnels que vous employez. Les dernières adhésions, notamment OVE, la plus importante association de France, adhèrent précisément pour ces pratiques, considérant les personnes handicapées insuffisamment accompagnées en matière de handicap sensoriel. Elles adhèrent à la FISAF pour conclure des partenariats, avoir des actions communes et bénéficier de ce savoir-faire pour leur public. Ce développement doit s’appuyer sur des partenariats. Nous avons signé récemment un partenariat avec la FEHAP. Je remercie d’ailleurs Philippe pour son action, son soutien et sa conviction sur l’utilité de ce partenariat qui nous a précisément permis de signer un partenariat certes institutionnel, mais portant l’ensemble des actions que je viens d’évoquer : la création de plateformes communes, la mise en place de formations communes, l’utilisation croisée des formations, la participation à la plateforme, à des actions de lobbying et de représentation commune. En 2018-2019, il conviendra donc de procéder à la mise en œuvre définitive de ce partenariat. Il en est de même avec Nexem, avec qui l’on avance plus lentement qu’avec la FEHAP et pour qui nous devrions aboutir à la mise en œuvre d’actions communes, notamment dans le domaine de la formation. Ce devrait être un partenariat de très bonne qualité. Cette période est donc propice aux partenariats, au service du développement de nos pratiques auprès de publics nouveaux. C’est aussi l’année du partenariat avec des acteurs qui se retrouvent dans nos actions et susceptibles de nous apporter une valeur ajoutée, comme c’est le cas avec le Crédit Social des Fonctionnaires. Certes, de nature différente, ce partenariat s’appuie toutefois sur le fond sur les mêmes convictions, l’accompagnement des personnes fragiles et, plus particulièrement, des professionnels qui s’occupent des personnes fragiles, avec des services de nature financière et assurantielle, permettant d’apporter aux professionnels de nos associations des services nouveaux, reconnus par ailleurs comme des services de très bonne qualité. Ce sera donc une année de développement et de partenariat, mais aussi d’efforts sur le rayonnement de nos savoir-faire et des vôtres.

En matière de gouvernance, l’enjeu prévu pour les prochains mois, en tant que corollaire de notre positionnement en termes de développement, consiste à renforcer la gouvernance d’équipe de la FISAF. Outre cet enjeu de développement, l’objectif repose sur la réorganisation liée notamment au départ à la retraite de Maurice. Avec le Bureau, nous pensons avoir effectué un recrutement de qualité avec Madame Deloriere. Celui-ci s’est fondé sur des objectifs très clairs, avec le renforcement de la formation et tous les éléments relatés par le rapport d’activité : renforcer, développer et améliorer. Si nous voulons atteindre ces objectifs, nous devrons faire équipe avec la future Directrice Générale et une nouvelle équipe qui s’appuiera sur des délégations dans des domaines politiques ou sur des priorités qui seront définies ensemble et pour lesquelles chacun aura sa délégation et sa feuille de route. Cet enjeu de gouvernance est important, mais aussi une garantie que l’on doit se donner collectivement pour réussir les objectifs fixés.

Pour la période 2018-2019, il ne s’agit pas d’une année de rupture, mais de continuité, en amplification, en développement et d’amélioration des dispositifs existants. Nous devrons, à travers un travail renforcé entre administrateurs, à savoir le Bureau, le Conseil d'administration et la Direction Générale, relever ces défis.

Telles sont les principales orientations pour l’année 2018-2019. Dans ce cadre, nous avons établi, avec le Conseil d'administration, pour préparer cette période, un budget raisonnablement ambitieux. Celui-ci est ambitieux, car il prévoit des dépenses nouvelles, mais aussi des recettes nouvelles. Nous avons réfléchi au titre de l’évaluation de ces dépenses nouvelles. C’est ce que nous avons décidé de faire avec le Conseil d'administration. Ces orientations ont naturellement une traduction budgétaire et financière. Voilà les perspectives que nous souhaitons tracer avec vous pour la fédération. Y a-t-il des questions, des commentaires, des demandes de précisions ? J’espère que ce silence est positif.

*Le rapport d’activité 2017-2018 et les orientations 2018-2019 sont adoptés à l’unanimité.*

Philippe CALMETTE

Je vous remercie de votre unanimité. Ce sont des enjeux et des défis que nous saurons relever ensemble.

##### Présentation et approbation des comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2017

Arnaud GREGOIRE

Tout d’abord, je remercie l’ensemble des associations et des organisations qui restent fidèles et qui continuent de soutenir la fédération.

Le volume de cotisations a sensiblement augmenté cette année, à hauteur de 230 000 euros, soit + 10 000 euros par rapport à 2016. De nouveaux établissements et de nouvelles associations nous ont rejoints.

Concernant le centre de ressources, la formation qualifiante représente 154 000 euros, avec les promotions, tandis que la formation continue s’établit à 146 000 euros, soit 85 journées en intra, 4 séminaires (3 séminaires interrégionaux et l’université d’été). Les recettes restent stables, puisque l’on reste dans une relative fragilité. Ce volume conséquent de formations qualifiantes et de formations continues est nécessaire pour maintenir l’équilibre budgétaire de la fédération de manière durable. S’ajoutent quelques produits annexes, dont 9 000 euros au titre de quelques prestations de sensibilisation dans différentes organisations. On notera surtout deux opérations conséquentes : le fonds Malakoff pour 47 000 euros, la plateforme sensorielle qui a généré 63 000 euros de recettes et quelques autres éléments de produits et charges, pour 3 700 euros au total. Il y a aussi des transferts de charges, puisque la participation de Maurice au Conseil d'administration de la mutuelle intégrante induit un remboursement des frais de déplacement. Le volume de produits s’établit donc à 193 000 euros. Concernant les charges, l’augmentation la plus significative porte sur les prestations extérieures, soit + 27 000 euros, mais en lien avec l’activité. Les honoraires s’établissent à 180 000 euros, tandis que les frais de déplacement se montent à 125 000 euros. Les frais de réception sont en baisse, de même que les salaires et charges. Les charges d’exploitation sont de 683 000 euros au total. Le résultat s’élève donc à 10 800 euros, sensiblement excédentaire, avec un équilibre qui reste fragile du fait du centre de ressources. Il faut toujours battre le fer pour que les formations entrent dans le chiffre d’affaires. La plateforme collaborative a un impact légèrement négatif, mais qui n’est pas dramatique, soit 63 000 euros de recettes pour un surcroît de dépenses de 70 000 euros, répartis à parts égales pour la mise à disposition de la plateforme et les salaires et charges. Le résultat est légèrement excédentaire, voire très modérément excédentaire. Avez-vous des questions par rapport à cette présentation très sommaire ?

Le Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes est là pour certifier les comptes, quand tout va bien en tout cas. Les comptes qui vous sont présentés, qui ont été établis présentent une image fidèle de l’exercice écoulé, une image sincère de l’exercice écoulé. Je ne vous donnerai pas une lecture intégrale du rapport, ce serait très fastidieux, mais je vais vous lire les pages les plus importantes, notamment celle relative à l’opinion :

« *Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l’association à la fin de cet exercice.* »

Nous n’avons donc aucune remarque à formuler sur l’exercice 2017. Cette opinion se fonde sur le référentiel d’audit applicable en France. Je suis naturellement totalement indépendant par rapport à l’association. Le Président et la Direction engagent leur responsabilité, comme moi, j’engage la mienne lorsque je certifie ces comptes. Les documents présentés correspondent aux vrais comptes.

Nous devons, par ailleurs, établir un rapport sur les conventions règlementées, à savoir les opérations particulières qui ont pu avoir lieu entre l’association et ses dirigeants. Contrairement aux années précédentes, au cours desquelles aucune convention règlementée n’a été conclue, cette année, quelques conventions ont été signées. Les membres premium ont participé à la plateforme collaborative. Je ne citerai pas les simples adhérents, mais ceux qui sont administrateurs, susceptibles d’avoir un pouvoir d’interférence, doivent faire l’objet d’un rapport. Ce sont eux qui ont versé des fonds. La convention sera donc plus étudiée dans l’autre sens, au sein des structures que vous représentez :

* Gilbert Hangard, Secrétaire général de la FISAF et Directeur général de la fondation (*inaudible*), soit 6 400 euros versés au titre de la plateforme ;
* Jean-Marc Schmitt, administrateur de la FISAF et Président de la fondation Lefare, soit 7 250 euros au titre de la plateforme, le montant variant suivant la taille de chaque association ;
* Christian Brelinski, Secrétaire général de la FISAF et Directeur Général de l’association (*inaudible*), soit 7 850 euros ;
* Jeanne-Marie Laurent, Vice-présidente de la FISAF et Présidente de la fondation des jeunes aveugles et déficients visuels, soit 7 850 euros ;
* Elie Banadji, administrateur de la FISAF et Directeur Général de l’IRSA, soit 8 650 euros.

Avec l’autorisation du Président, j’émettrai un avis sur les comptes de l’exercice 2017. En l'occurrence, ces comptes sont corrects et présentent un léger excédent. Le montant des capitaux propres détenus, à savoir la somme de tous les excédents depuis l’existence de la FISAF, s’établit à 60 000 euros, ce qui est insuffisant pour une association comme la vôtre, même si un excédent est préférable à un déficit. En 2018, nombre de changements sont prévus, notamment des nouvelles charges, tant des charges récurrentes que des charges ponctuelles, en lien avec le départ de Monsieur Beccari, mais aussi la poursuite du développement de la plateforme. Tout ceci engagera des frais. Si l’on augmente les dépenses, d’autres recettes sont attendues. Or l’association ne pourra sûrement pas assumer ces dépenses supplémentaires sans des recettes supplémentaires. Comme l’a indiqué Monsieur Calmette, une mobilisation générale est nécessaire pour poursuivre ce développement. Cela fait aussi partie de votre feuille de route.

Philippe CALMETTE

Merci pour ce rapport et ces commentaires sur le budget 2018, qui est en droite ligne avec nos orientations. Les enjeux financiers et budgétaires qui en découlent sont des enjeux importants qu’il faut relever. La stratégie mise en exergue est une stratégie d’investissement. Ce sont des opérations qu’il faudra apprécier dans la durée, mais le jour où l’on investit, ce sera les dépenses, les recettes et les retours sur investissement à N+1, N+2, N+3 ou N+4. Il était tout à fait naturel et légitime d’en informer l’Assemblée Générale. Je vous remercie. Avez-vous des observations, des questions ou des demandes sur les comptes ? Non, on peut donc passer au vote.

*Les comptes sont approuvés à l’unanimité.*

Philippe CALMETTE

Je vous remercie pour votre confiance et votre unanimité.

*L’affectation de l’excédent en réserves est approuvée.*

Maurice BECCARI

Concernant l’impact des nouveaux statuts, le décret qui vient d’être signé nous place sous le régime des nouveaux statuts. Nous avons reçu ce décret il y a une dizaine de jours. Nous aurions dû appliquer les nouveaux statuts pour cette assemblée, mais le délai était trop court pour le faire. La réforme des statuts a été faite pour le changement de déclinaison du signe FISAF et de dénomination de la fédération. On a ainsi ajouté les dimensions manquantes, à savoir l’accompagnement des personnes souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap associé. Il fallait donc intégrer la notion de handicap associé dans la déclinaison du sigle. Cela devient imprononçable et très long, mais en tout cas, c’est aujourd'hui la Fédération pour l’Inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel, avec ou sans trouble associé. Il convenait, par ailleurs, de simplifier l’organisation interne et les collèges, en ajoutant une dynamique stratégique, à savoir la dynamique territoriale. Je vous rappelle que, depuis plusieurs années, nous avons mis en place une dynamique territoriale importante et il fallait que nos délégués régionaux prennent part aux décisions du Conseil d'administration et participent à l’élaboration des projets de la fédération. De fait, il a fallu créer une nouvelle catégorie, celle des délégués régionaux qui deviennent membres à part entière du Conseil d'administration de la FISAF. Nous avons simplifié une construction historique très complexe du collège scindé en deux collèges, celui des représentants des associations et des représentants des salariés. Ce système très complexe a duré pendant des années. Nous avons tout simplifiant en réduisant le système à quatre catégories, qui sont des représentants des associations, fondations, institutions, organismes, adhérents. Cela couvre la palette des possibilités d’adhésion. Ensuite, il y a les catégories suivantes : délégués régionaux, usagers et représentants d’usagers, et personnes qualifiées. Ceci implique une recomposition du Conseil d'administration sous 4 catégories, soit 27 membres au total, dont 9 membres pour la première catégorie et 6 membres pour les trois autres. Je suggère donc à l’Assemblée Générale et au Conseil d'administration de convoquer une prochaine séance. Le Conseil d'administration doit démissionner dans son ensemble. Les personnes qui le souhaitent pourront naturellement se représenter dans l’une des quatre catégories. Sans doute, de nouvelles personnes ne manifesteront-elles. L’impact est donc simple. Ces changements simplifient l’organisation de la FISAF et laissent une place plus importante aux régions et aux délégués régionaux.

Philippe CALMETTE

Merci Maurice. En termes de calendrier, nous avons convenu de transformer un Bureau téléphonique, prévu le 5 septembre, en Bureau physique. À cette occasion, nous organiserons les différentes modifications apportées aux statuts. Nous arrêterons une date d’Assemblée Générale, au mois d’octobre ou de novembre. Vous recevrez une convocation en automne pour une nouvelle Assemblée Générale sous le mode des nouveaux statuts. Nous organiserons le renouvellement et la démission du Conseil d'administration.

##### Présentation et échanges avec Florence DELORIERE, nouvelle Directrice Générale de la FISAF

Philippe CALMETTE

Pour clôturer cette assemblée, je cède la parole à la nouvelle Directrice Générale, Florence Deloriere, pour qu’elle se présente. Deux questions se posent : d’une part, sur son parcours, son expérience, son intérêt pour la FISAF et, d’autre part, sur l’organisation du passage de relais entre Maurice et Florence.

Florence DELORIERE

Tout d’abord, je suis très honorée d’intégrer la FISAF dont je connais la notoriété depuis plusieurs années. J’ai bien compris que j’aurai à accomplir certaines tâches, que se trouvaient différentes offrandes dans la corbeille pour maintenir, poursuivre le travail commencé par Maurice, développer et faire évoluer la FISAF ; je m’y attellerai dès la fin du mois d’août, lors de ma prise de fonctions, plus précisément le 26 août.

Je ne vous présenterai pas mon parcours de façon exhaustive. Ce serait beaucoup trop long, mais je peux vous en dire quelques mots. J’ai exercé jusqu’à présent dans trois contextes professionnels différents, mais complémentaires pour mes missions. Dans un premier temps, j’ai été consultante à Paris, en évaluation de politiques publiques, notamment pour la Commission européenne. J’ai évalué les programmes européens avec le FSE et le FEDER. J’ai aussi évalué les programmes pour les collectivités locales, notamment les Conseils généraux pour les dispositifs sociaux. J’ai travaillé sur le développement local de façon générale, sur les territoires, avec les associations et les collectivités locales. On a réalisé des développements de projets et des pilotages de projets complexes avec les associations sur l’accompagnement au changement et la transversalité des partenariats sur les territoires. J’ai effectué ces missions de consultante pendant cinq ou six ans à Paris.

Puis, j’ai souhaité revenir à Bordeaux, ma ville de prédilection. À mon retour, j’ai intégré les fonctions de Direction en tant que Directrice en charge de l’action sociale et de la politique d’insertion au CCAS de Bordeaux. J’ai dirigé tous les services d’action sociale de la ville de Bordeaux, incluant le parc de logements sociaux (près de 300 logements sociaux sur la ville). J’ai travaillé également sur l’accueil d’urgence au sein d’un centre de taille très importante, ainsi que sur la protection maternelle et infantile, puisque nous gérions, pour le compte du Conseil général, plusieurs établissements de protection maternelle. Au cours de ces 7 années à Bordeaux, j’ai pris mes fonctions en 1999 et j’ai été amenée à exercer de très nombreuses missions, notamment en termes d’animation des équipes, mais j’ai aussi mis en place des projets de services pour les équipes, dans une logique de parcours. J’avais demandé à mes équipes en 1999 de travailler sur une logique de parcours de l’usager au sein des services de la mairie et auprès des acteurs associatifs de la ville. Nous avons effectué ce travail pendant cinq ans, avec une politique d’évaluation continue des pratiques professionnelles. On a mis en place l’évaluation des actions menées auprès des usagers et des pratiques professionnelles des collaborateurs. C’était l’une des premières grandes lignes. Le second enjeu de la mission a consisté à cultiver les partenariats qui étaient peu nombreux lorsque je suis arrivée. Il s’agissait de travailler sur le décloisonnement des pratiques entre tous les acteurs de la ville, associatifs, culturels, publics, etc. Ce travail portait aussi sur la mise en réseau, notamment avec des acteurs du domaine culturel et de la santé. Nous avons réfléchi à un meilleur dialogue, à une sémantique commune avec la médecine de ville, puisque nous avions rencontré des difficultés entre le travail social et la médecine de ville. Un point a surtout été effectué avec la psychiatrie. Nous avons contractualisé avec la psychiatrie pour fluidifier le parcours de nos usagers, autour des services de psychiatrie, et améliorer le dialogue entre nos équipes respectives, notamment par la formation puisque nous sommes parvenus à mettre en place des formations mutualisées et pluridisciplinaires, mais aussi par des temps de travail commun sur des projets. Le troisième axe du partenariat s’est fondé sur le logement, le logement d’urgence et le logement hivernal, ainsi que la politique de logement social sur une ville comme celle de Bordeaux pour les publics en précarité. Un autre axe essentiel reposait sur la participation citoyenne. Nous avons œuvré pour établir des groupes citoyens dans tous les quartiers de la ville de Bordeaux, soit une dizaine de groupes, avec les usagers du secteur social, au nombre de 300 personnes. Nous avons travaillé 7 ans avec ces usagers sur l’accès au droit, l’intégration, la politique de droit commun et le moyen de favoriser, dans les quartiers, dans le cadre du développement local de très grande proximité, l’accès au droit commun de ces publics. Nous avons commencé avec le théâtre forum. Nous avons beaucoup travaillé pour nous connaître mieux, avec les agents du CCAS et les usagers au cours des années 2005.

Ma troisième mission m’a permis d’être Directrice régionale à l’UNIFAF Aquitaine. J’ai été sur la gestion globale, mais aussi retenue sur l’innovation et l’expérimentation, le développement de la compétence individuelle et de compétences collectives, pluridisciplinaires et transdisciplinaires entre les secteurs social, médico-social et sanitaires. Nous avons monté des projets avec ce type d’acteurs. Nous avons réalisé également des évaluations sur la formation professionnelle et l’innovation pédagogique.

De nombreux projets ont été menés avec les Directeurs associatifs. Une contractualisation importante a eu lieu avec le Conseil régional avec qui j’ai beaucoup travaillé. On a travaillé sur des accords-cadres pluriannuels et sur des contrats d’objectifs communs, mis en place de façon facultative, ainsi que sur la recherche de fonds. Différents projets ont été mutualisés sur des territoires, sur des GPEC notamment, en particulier sur le secteur du handicap.

Philippe CALMETTE

Merci pour cette présentation. Peut-être pourriez-vous apporter des précisions sur les conditions du passage de relais.

Maurice BECCARI

On s’est vus plusieurs fois. Laurence m’a accompagné à Paris, dans différentes commissions. Elle a été présentée au CNCPH. La particularité du CNCPH réside dans le fait qu’il n’y a aucun remplacement physique simple. Puisque je représentais la FISAF, avec Jeanne-Marie Laurent qui représente toujours la FISAF, les remplacements s’effectuent par décret. Pour que Florence me remplace, il faudra un décret à ce titre et cela risque d’être une procédure un peu longue. Plus globalement, on a travaillé avec l’équipe que Florence a rencontrée à plusieurs reprises. Deux séances de travail sont prévues les 3 et 11 juillet pour poursuivre la démarche.

Philippe CALMETTE

Je vous remercie.

##### Divers

Philippe CALMETTE

Y a-t-il des demandes de précision ? Je vous remercie pour votre participation. Je clôture cette Assemblée Générale. Je vous souhaite un bon retour et à bientôt.

*La séance est levée à 16 heures 45.*

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01 44 14 15 16 – www.ubiqus.fr – [infofrance@ubiqus.com](mailto:infofrance@ubiqus.com)

## INDEX

*Nous ne pouvons confirmer l’orthographe des noms et termes suivants :*

Elie Banadji 14

Eloïse Marec 10

fondation Lefare 14

l’IRSA 14

Madame Cambrelle 9

Pierre GALLE 9, 10